



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 14/08

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE FR. 1'070'000.00
POUR LE REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE**

Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'070'000.00 pour le réaménagement de l'avenue de la Gare

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation une demande de crédit pour le réaménagement de l'avenue de la Gare, laquelle doit favoriser la cohabitation de tous les usagers de la route par l'aménagement d'une zone 30 km/h.

En juin 2005, le bureau Transitec ingénieurs-conseils SA avait planché sur une étude de trafic succincte parallèlement au plan directeur des déplacements, alors au stade d'étude par ce même mandataire.

En septembre 2007, la Municipalité s'est déterminée quant à la suite à donner à la motion Risse et a renoncé à prendre des mesures immédiates de construction. La Municipalité a chargé alors le service technique communal de demander une offre à six bureaux dont trois ont été retenus pour une étude préliminaire allant du chemin des Planches (pont) au carrefour de la route d'Yverdon (boulangerie), pour un montant de Fr. 3'000.00 TTC chacun financé par le compte 430.3185.10 - Etude amélioration routière (budget 2008).

Il s'agit des bureaux suivants :

- Christie & Gygax Ingénieurs Conseils SA à Yverdon
- Gilbert Henchoz Architectes Paysagistes Conseils SA à Lausanne
- Schopfer & Niggli SA, ingénieurs civils à Lausanne

2. Proposition de traitement

Le concept proposé par les trois bureaux d'études retenus est sensiblement pareil. Il propose une modération en douceur, afin d'éviter un aménagement trop drastique qui générerait l'insatisfaction des usagers face à des mesures trop contraignantes, tout en restant dissuasive sur les excès de vitesse.

Un des trois bureaux se « détache » clairement pour la qualité et les détails d'un avant-projet plus abouti. La Municipalité a choisi de travailler avec ce mandataire. Il s'agit de l'atelier Gilbert Henchoz Architectes Paysagistes Conseils SA, établi à Lausanne et Genève. Son projet propose un traitement sobre et esthétique, agissant sur la qualité de vie de l'ensemble du quartier avec un concept en trois points :

- Plateaux en trois endroits stratégiques

Trois rehaussements de chaussée sont proposés au droit des traversées des modes doux (piétons, vélos) pour faciliter leurs déplacements et assurer leur sécurité en agissant physiquement sur la vitesse des véhicules.

Le premier rehaussement se trouve après le pont qui agit comme porte d'entrée sur la zone 30 km/h et vient marquer l'attention à apporter au lieu.

Le deuxième rehaussement se trouve au droit de la liaison piétonne qui liera le futur quartier « En Capellan ». Un arrêt de bus lui est associé.

Le troisième rehaussement au droit du carrefour de l'avenue de la Gare et de la route d'Yverdon est, comme les précédents, associé à un effet complémentaire ici au « plateau » existant de la zone 30 km/h, comme son prolongement. Le carrefour est sans stop, avec priorité de droite, l'impact psychologique imprime le changement de comportement des usagers.

- Diminution de la largeur de roulement

Le gabarit existant de la chaussée (trottoir environ 2 m, chaussée environ 6 m) est diminué à 5.50 m afin de permettre l'élargissement du trottoir à 2.50 m.

Le rétrécissement de l'espace de roulement agit conjointement avec la présence des « plateaux » sur la modération de la vitesse.

Cette mise en œuvre permet d'éviter la surenchère des effets modérateurs tels que des chicanes à connotation « plus urbaine », alors que l'identité «village» a toute son importance sur le comportement des usagers.

Pour conforter le rétrécissement, de part et d'autre de la chaussée, est proposée une frise de 50 cm de large. Au centre de la chaussée, absence de ligne de séparation, l'attention des usagers est soutenue.

Le trottoir gagne en confort et également en sécurité. Il s'affirme au droit des accès des véhicules comme « trottoir traversant » (= priorité aux piétons) tout en permettant son franchissement par les véhicules.

- Reconnaissance du lieu

L'ensemble des mesures souhaite conserver et affirmer un dialogue approprié avec l'identité de village et éviter la connotation de mesures urbaines qui donnent l'impression de n'agir que très localement sur la vitesse et ne pas participer à l'ensemble.

Les revêtements et les matériaux devront agir comme une signalétique sobre dans le contexte du village. Le design tel que les chevrons (même traitement que les frises) au centre de la chaussée est présent pour lier et identifier sans donner l'impression de fragmentation de l'espace.

La végétation complète l'ambiance et l'effet visuel de rétrécissement favorisé par la présence d'arbres tiges qui bordent le trottoir, charnière du nouveau quartier de Capellan.

Le chemin piétonnier allant du cimetière au Trési, est intégré au projet car sa réfection est indispensable.

3. Descriptif des travaux

Surface à aménager : env. 2'760 m² comprenant :

- Création de trois rehaussements de chaussée
- Elargissement du trottoir
- Réaménagement et rétrécissement de la chaussée existante à 5.50 m
- Plantation de végétaux
- Mesures d'accompagnement (marquage au sol, signalisation, mobilier urbain)

4. Coûts des travaux

Il est admis que la structure porteuse existante de la route et du trottoir est en bon état, seul le revêtement de surface de la chaussée et des trottoirs sera traité.

Montant général des travaux HT	SFr.	621'413.00	
7 Réserve pour divers et imprévus 10%	SFr.	62'141.30	
Montant brut des travaux sans plus-values	SFr.	683'554.30	
8 Analyse de la teneur en HAP *	SFr.	2'000.00	
9 Evacuation en décharge contrôlée des enrobés contaminés	SFr.	147'058.00	
10 Honoraires architecte paysagiste conseils			
. Recherche de parti, selon mise en concours	SFr.	3'000.00	
. Avant-projet / estimation	SFr.	9'254.00	
. Projet définitif / exécution	SFr.	122'427.00	SFr. 134'681.00
11 Frais administratifs, d'enquête et taxes annexes	SFr.	14'000.00	
Montant net HT	SFr.	981'293.30	
12 TVA 7.6%	SFr.	74'578.29	
13 Procédure d'appel d'offres marché public	SFr.	14'000.00	
14 Arrondi	SFr.	128.41	
TOTAL TTC	SFr.	1'070'000.00	

* HAP = hydrocarbures aromatiques polycycliques

Observations :

- a. Le coût de réfection du chemin piétonnier longeant le cimetière est ventilé dans les différentes rubriques ci-dessus pour la somme de Fr. 45'150.- HT. Les travaux comprennent un léger décapage de surface et nivellement pour mise en place de la nouvelle superstructure et du nouveau revêtement en gravillon jaune (calcaire du Jura) ainsi que la création d'un drainage pour l'évacuation des eaux de pluie au bas du talus.
- b. Les enrobés bitumineux existants peuvent présenter une teneur en HAP supérieure aux normes actuelles et devront, cas échéant, être évacués en décharge contrôlée. Une analyse des HAP est nécessaire afin d'en déterminer la teneur. Si la totalité des enrobés bitumineux existants s'avèrent être contaminés, la plus-value s'élèvera alors à Fr. 147'058.- HT. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas ou partiellement dépensée.

5. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de problèmes techniques ou administratifs, les principales échéances sont :

- | | |
|--|------------------------------|
| • Octroi du crédit de construction | octobre/novembre 2008 |
| • Etudes de détails et appels d'offres MP | novembre 2008 à février 2009 |
| • Mise à l'enquête publique | janvier / février 2009 |
| • Exécution des travaux (durée 4 à 5 mois) | dès mars 2009 |

6. Financement

Pour couvrir la dépense de Fr. 1'070'000.00, la Municipalité propose :

- De prélever un montant de Fr. 80'000.00 sur le compte « Fonds de réserve Routes », dont le solde à ce jour est de Fr. 1'032'085.00
- D'amortir le solde sur 15 ans dès l'exercice 2010, à raison de Fr. 66'000.00 par an.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 14/08 du 31 juillet 2008,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 1'070'000.00 pour le réaménagement de l'avenue de la Gare

2. D'approuver le financement proposé à savoir :
- De prélever Fr. 80'000.00 sur le compte « Fonds de réserve Routes »
 - D'amortir le solde de Fr. 990'000.00 sur 15 ans dès 2010 à raison de Fr. 66'000.00 par année.

DIT

- Que ce montant sera payé par nos avoirs disponibles en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 août 2008.

Délégué de la Municipalité : M. P.-G. Gay

**Première séance de la Commission : Mardi 23.9.2008 à 19h00
Le Château, salle de la Municipalité**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel